

Date de transmission de l'acte : 26/04/2024
Date de réception de l'AR : 26/04/2024
009-210902490-DE_012_2024-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du samedi 13 avril 2024

Délibération N° DE_012_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 05/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize avril deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié
Représentés : Nicolas Connord représenté par Jacques Rivière, Jean-Barthélémy Maris représenté par Amandine Rauzy
Absents et Excusés : Dominique Dumons

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amandine Rauzy est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annule et remplace la délibération n°DE_009_2024 - Réfection de la chaussée et d'une partie du mur du tournant du chemin de Saint-Martin

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à la réfection complète de la chaussée à divers endroits et de rebâtir une partie du mur de soutènement du tournant de Saint-Martin.
Il explique qu'à certains endroits la route qui descend à Saint-Martin qui été bétonné dans le passé, voit son revêtement cassé à plusieurs endroits formant des escaliers. Il convient de refaire la chaussée à plusieurs niveaux.
D'autres part le premier tournant de cette même route a subi une forte dégradation depuis sa création. Effectivement le mur de soutènement est fendu à plusieurs endroits et ne remplit plus son rôle de soutènement de la chaussée. Celle-ci est déformée et cassée, rendant la circulation difficile et dangereuse.

Monsieur le Maire propose pour cela la validation de deux devis car deux entreprises interviendront sur ces chantiers. Les deux devis se répartissent comme suit :

Entreprise GAETAN SANCHEZ ET FILS située chemin de la soulano - 09300 LAVELANET d'un montant de 9 075.00 € HT pour la chaussée et l'**entreprise CROATP** située ZA de Gabrielat - rue du Crieu - 09100 PAMIERES d'un montant de 47 505.00 € HT pour le mur.
Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à : 56 580.00 € HT pour un TTC de 67 896.00 €.

Monsieur le Maire propose également de procéder à une demande de subvention de DETR pour l'année 2024 d'un montant de 16 974.00 € (taux à 30%) **dans l'ordre de priorité numéro 1** et une demande de FDAL d'un montant de 22 632.00 € (taux à 40%) pour un montant d'autofinancement à 16 974.00 € (taux à 30%).

DE_012_2024

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de reception de l'AR: 26/04/2024

009-210902490-DE_012_2024-DE

Il propose le plan de financement ci-dessous : Montant total des travaux : 56 580.00
€ HT

DETR	30 %	16 974.00
FDAL	40 %	22 632.00
AUTOFINANCEMENT	30 %	16 974.00
TOTAL	100%	56 580.00

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** favorablement la réfection de la chaussée et d'une partie du mur du tournant du chemin de Saint-Martin.
- **D'APPROUVER** favorablement les deux devis (entreprise GAETAN SANCHEZ ET FILS et CROATP) pour un montant total de 56 580.00 € HT pour un TTC de 67 896.00 €.
- **D'APPROUVER** favorablement la demande de subvention ainsi que le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Amandine Rauzy
Secrétaire de séance

